

COMMUNE DE GRIGNON



D.I.C.R.I.M. DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - 2024



Se protéger face aux risques majeurs risques naturels & technologiques



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Le mot du Maire..... | 2 |
| La définition du DICRIM et des risques majeurs..... | 2 |
| Les risques naturels | |
| Les crues torrentielles, inondations | |
| et remontées de nappe phréatique..... | 3 |
| Les mouvements de terrain et chute de rochers..... | 6 |
| Les séismes..... | 7 |
| Les risques météorologiques..... | 8 |
| Les risques technologiques | |
| La rupture de barrage..... | 12 |
| L'accident nucléaire..... | 13 |
| Le transport de matières dangereuses..... | 14 |
| L'alerte..... | 15 |
| Votre kit d'urgences..... | 16 |
| Les bons réflexes et les numéros à mémoriser..... | 17 |

GRIGNON, FACE AUX RISQUES, NATURELS OU PAS...

Chacun ressent que l'évolution du climat, l'urbanisation et le développement économique rendent la gestion des risques naturels ou technologiques de plus en plus complexe.

Pour mieux réagir face à une crise, il est bon de s'y préparer. C'est l'objectif de la diffusion de ce DICRIM, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Notre village est en effet potentiellement soumis à plusieurs types de risques. Certains sont purement locaux (chutes de rochers, glissements de terrains, feux de forêt, inondations), d'autres proviennent de l'extérieur (rupture de barrage, accident nucléaire, accident routier avec matières dangereuses, tremblement de terre).

Face à ces risques, il est utile de connaître par avance les réflexes à adopter. Le DICRIM recense les risques et les méthodes pour en limiter les conséquences. C'est un document à conserver, à consulter, pour savoir mieux réagir le jour où...

Le DICRIM se double d'un PCS, le plan communal de sauvegarde, qui vise à recenser et organiser tous les moyens techniques et humains indispensables pour que la commune, ses élus, ses services et ses habitants réagissent le plus efficacement possible en cas de problème.

Pour être efficace, il est important que la mairie puisse tenir à jour les listes de personnes vulnérables, de personnes compétentes et de matériels disponibles pour préparer la gestion de la crise. Nous comptons sur vous pour nous tenir au courant de tous les changements, grâce à l'enquête jointe à ce DICRIM, mais aussi au fil du temps...

François RIEU, Le Maire

Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux - ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence**
- **une énorme gravité**



RISQUES MAJEURS À GRIGNON

Les risques naturels

Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques



Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage

Pour en savoir plus sur les risques en Savoie : Le DDRM, "dossier départemental des risques majeurs", est disponible sur le site de la préfecture. https://www.savoie.gouv.fr/contenu/telechargement/36207/260068/file/DDRM_73_web%20VF.pdf



CRUES TORRENTIELLES, INONDATIONS ET REMONTÉES DE NAPPE PHRÉATIQUE

Notre commune de Grignon est soumise à deux types possibles d'inondations : les crues torrentielles de la Biale, liées aux écoulements venus de la montagne, et les crues de l'Isère, débordant par-dessus les digues.

LA BIALE

Le risque ne concerne qu'une partie du village, du côté de la montagne, puis en aval au bout de la rue des Communaux. La Biale peut déborder lors d'épisodes pluvieux longs et intenses, ou en cas d'orages brutaux. Une plage de dépôt a été créée à l'aval immédiat de la cascade, pour bloquer les matériaux charriés par le torrent. Ce bassin est curé par le SISARC (Syndicat des digues de l'Isère et de l'Arc) autant que de besoin, afin qu'il conserve toujours sa capacité opérationnelle. De même, le lit du torrent est curé régulièrement, pour conserver sa capacité d'écoulement.



En cas d'inondation, les eaux de la Biale ont tendance à retrouver l'ancien lit du ruisseau, au milieu des zones agricoles et des lotissements (la Biale a été déplacée près de la montagne dans les années 1940 pour faciliter l'exploitation agricole...). L'élévation du niveau de l'eau peut être assez brutale et menacer plusieurs lotissements à proximité du torrent.

Des travaux sont prévus par le SISARC pour mieux gérer ses débordements, mais ne sont pas réalisés à ce jour. De son côté, la commune a réalisé des travaux en 2012 pour supprimer les risques de débordement entre la cascade et la plage de dépôt. Pour autant, il n'est pas conseillé de se promener sous la cascade les jours de fort débit, le torrent charriant nombre de cailloux...

ÉVÈNEMENTS

- Crue de décembre 2011
- Crue du 18 janvier 2018. Nombreux dégâts sur la route forestière, emportée par un glissement de terrain.
- Crues de décembre 2023 et janvier 2024.





CRUES TORRENTIELLES, INONDATIONS ET REMONTÉES DE NAPPE PHRÉATIQUE

L'ISÈRE

La digue construite dans les années 1830 protège efficacement Grignon depuis près de deux siècles. L'enfoncement du lit depuis les années 1960 renforce encore la capacité, et la crue centennale peut passer au droit de Grignon sans déborder. Mais le PPRI tient compte d'éventuelles ruptures de digues (malgré les travaux réalisés par le SISARC) et la crue peut toujours dépasser la cote centennale. La montée du niveau de l'Isère étant progressive, l'alerte peut être plus facilement donnée que pour une crue torrentielle, via les alertes (jaune, orange, rouge) de la préfecture et le service vigicrue (une station de mesure du débit existe à l'amont du pont Albertin). <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

ÉVÈNEMENTS

Crue du 14 novembre 2023 : avec 850 m³/s au pont Albertin, c'est une crue classée cinquantennale, qui n'a pas été vue depuis 1940. Elle a entraîné l'évacuation de maisons et d'entreprises à l'amont du pont Albertin, là où n'existe pas de digue. À l'aval du pont, les digues ont largement contenu le débit de cette crue, sans aucun impact sur le village.



REMONTÉES DE NAPPE PHRÉATIQUE

La plaine de Grignon est constituée de matériaux apportés par l'Isère au fil des derniers millénaires, après la dernière glaciation. Le sous-sol est donc essentiellement constitué de sable, gravier et petits blocs, sur une profondeur de plus de cent mètres.

Plusieurs niveaux de nappes phréatiques existent sous nos pieds, la nappe la plus proche n'étant qu'à quelques mètres (vous le constaterez en voyant le niveau du lac de la base de loisirs, correspondant au sommet de cette nappe).

Lors de très fortes pluies prolongées, la nappe de surface remonte, et inonde parfois les caves, notamment au sud du village. Ces remontées de nappe durant plusieurs semaines, c'est donc un risque à prendre en compte, notamment pour les équipements présents en sous-sol (congélateurs, machines à laver, tableaux électriques, chaudières, produits sensibles...). L'inondation des caves n'arrive que tous les 20 à 25 ans, mais la crise de l'hiver 2023/2024 a montré que les dégâts, ou les désagréments, pouvaient durer longtemps...

LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION (PPRI)

Ce document réalisé en 2013 par l'État couvre toute la Combe de Savoie. Sa cartographie, et son règlement, définissent les niveaux de risques et les conditions d'aménagement dans les communes concernées. Grignon est particulièrement impacté par ce PPRI, tant pour les risques liés à l'Isère que pour ceux liés à la Biale.

Cartes et règlements peuvent être consultés sur le site de la préfecture ou sur celui de la commune. Tout aménagement sur la partie « plaine » de notre commune doit tenir compte du règlement du PPRI.

<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Base-de-donnees-PPR/Plans-de-prevention-des-risques-d-inondations-PPRI/PPRI-de-la-Combe-de-Savoie>

Grignon fait partie du TRI d'Albertville (territoire à risque d'inondation), qui est une zone particulièrement suivie.



LES BONS RÉFLEXES



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Montez dans les étages, pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux.



Coupez le gaz et l'électricité, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

LE SISARC

Créé en 2007, le syndicat mixte des digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie gère la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur toute la Combe de Savoie. Le SISARC assure les travaux d'entretien dans le lit de l'Isère et de la Biale, ainsi que sur les digues.

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains, est nécessaire et obligatoire (art L215-14 du Code de l'Environnement). Toutefois, force est de constater que cet entretien n'est pas assuré régulièrement par tous, notamment dans la partie forestière, où l'on constate de nombreux bois abandonnés, qui peuvent créer des embâcles, barrages dangereux en cas de crues. Dans un objectif de sécurité publique, le SISARC peut être amené à intervenir pour nettoyer les lits des torrents.



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET CHUTES DE ROCHERS

Grignon est une commune de plaine qui culmine à 1685 m d'altitude ! Si l'essentiel des maisons est en bas, 700 hectares de forêt pentue dominent nos habitations, avec une géologie assez fracturée et de nombreuses petites falaises. À la suite de longues périodes pluvieuses, ou lors d'épisodes de gel-dégel, des chutes de rochers peuvent se produire, jusqu'en plaine.

De même, un glissement de terrain assez important est connu à l'entrée de Monthion, au-dessus de Neveau-le-Haut.

ÉVÈNEMENTS ANCIENS :

- 6 février 1975 et 6 novembre 1977 : éboulements dans l'ancienne carrière, face au pont Albertin.
- 16 novembre 1991 : éboulement au bois de l'Oratoire. Des blocs atteignent les habitations en contrebas.
- 9 mars 1999 : éboulement de 300 m³ à l'entrée du chemin des Espagnols. Un véhicule est endommagé, la maison voisine évacuée.
- Hiver 2020/2021 : éboulement sur l'ancienne carrière face au pont Albertin. Tout est arrêté par le merlon.
- Mai 2021 : éboulement sur la route forestière, à 900 m d'altitude.

DES MESURES DE PROTECTION

Après les éboulements de 1991 et 1999, deux merlons ont été réalisés face au pont Albertin et à l'entrée du chemin des Espagnols. Les masses rocheuses les plus instables ont été purgées, puis clouées et stabilisées par des filets de câbles. Ces secteurs sont suivis par le département.

En 2009, des filets anti sous-marins ont été installés par la commune pour protéger les habitations sur plus de 200 mètres de longueur, et des rochers instables cloués et emmaillotés sous des filets.

PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMÉNAGEMENT

La cartographie réalisée dans le PIZ (plan d'indexation en « Z ») réglemente les constructions dans la zone à risque : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...



LES BONS RÉFLEXES

Avant l'événement



Eloignez-vous de la zone dangereuse, pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli.



Coupez le gaz et l'électricité, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Evacuez les locaux touchés, informez la mairie de la situation.



LES SÉISMES

Phénomènes encore assez imprévisibles, les tremblements de terre peuvent affecter la commune de Grignon, mais en restant d'intensité relativement faible. Plusieurs petits séismes ont été ressentis ces dernières années, sans qu'il y ait de dégâts. Outre les impacts directs sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que des chutes de blocs, des glissements de terrain.

Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 juillet 1996. De magnitude 5,2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.

LA VIOLENCE D'UN SÉISME

Un séisme est caractérisé par sa magnitude et son intensité.

La **magnitude** correspond à l'énergie libérée en profondeur, mesurée avec l'échelle de Richter. Le passage d'un degré à l'autre correspond à une puissance libérée 30 fois supérieure. Un séisme de magnitude 5 est ainsi 30 fois plus puissant qu'un séisme de magnitude 4, donc un séisme de magnitude 6 est 900 fois plus puissant qu'une magnitude 4 (30×30). $30 \times 30 = 900$ fois qu'un séisme de magnitude 3.

L'intensité concerne la sévérité des secousses à la surface de la terre. Annoncée en chiffres romains, elle va du « I » (vibrations imperceptibles pour l'humain) à XII (destruction de tous les types de bâtiments).

Pour plus d'informations :

Sismicité de la France : www.sisfrance.net
Programme national de prévention du risque sismique : www.planseisme.fr
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : www.prim.net
Association Française du Génie Parasismique : www.afps-seisme.org



LES BONS RÉFLEXES

Pendant la secousse



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, pour éviter d'être enseveli.

Après la première secousse



Coupez le gaz et l'électricité, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerter Grignon.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département. La préfecture communique aux mairies et au grand public des cartes de vigilance (jaune-orange-rouge). Les assureurs envoient aussi souvent des sms à leurs clients.

Dès le niveau **orange**, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air... Chaque habitant est aussi responsable de ses équipements (mobilier de jardin, piscines, arbres, tôles posées sur un tas de bois...), qu'il convient de sécuriser ou d'entretenir régulièrement pour ne pas subir (ou faire subir) de dommages lors des épisodes climatiques violents.

ÉLAGAGE DES ARBRES

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres, qui, en tombant, peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes. Afin de prévenir ce risque dans votre propriété et sur les rues proches, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques). Dans le cas d'arbres vieux ou malades, la prudence conseille un abattage préventif.

LES BONS RÉFLEXES

Renseignez-vous, consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants, suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures, évitez les déplacements. Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens : Attention aux chutes d'arbres !



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.



Orages



Avalanches



Vents violents



Canicule



Pluies - Inondations



PLAN D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

Le risque majeur générant les plus fréquentes mises en route du plan communal de sauvegarde est extérieur à la commune : c'est l'hébergement de touristes naufragés sur la route des stations !

Normalement, la circulation vers les stations de Tarentaise, du Beaufortain et du Val d'Arly est tendue, mais ça passe. Au moindre grain de sable (accident, météo), des milliers de personnes se retrouvent bloquées en bas, et la préfecture déclenche alors le PAH, le Plan d'accueil et d'hébergement.

Pour Grignon, cela passe par deux types d'actions :

- **Ouvrir le bâtiment communal** susceptible d'abriter un grand nombre de personnes (la salle polyvalente).
- **Organiser l'hébergement de familles et de groupes de touristes** chez l'habitant, en fonction du fichier existant en mairie. Tenir à jour ce fichier des hébergeurs volontaires est donc un enjeu important. **N'hésitez pas à prévenir la mairie si vous souhaitez en faire partie en vous inscrivant à l'accueil de la mairie.** Ou ne plus en faire partie, ce qui est tout aussi légitime !

La mise en route du PAH mobilise habituellement seulement les membres du conseil municipal, mais les volontaires sont acceptés (notamment ceux qui ont des compétences en langues !).



C'est le nombre de véhicules allant ou venant de Tarentaise les gros week-ends.

CANICULES

La Savoie, c'est froid. Grignon aussi ! Mais de moins en moins. Et l'on voit bien, ces dernières années que se multiplient des périodes de très forte chaleur, du printemps à l'automne. Les canicules deviennent un risque majeur pour la santé publique, induisant une surmortalité pour les personnes vulnérables ou âgées (15 000 décès à l'été 2003). L'État, et Météo France publient ces cartes de vigilance canicule permettant d'anticiper les effets de la chaleur.

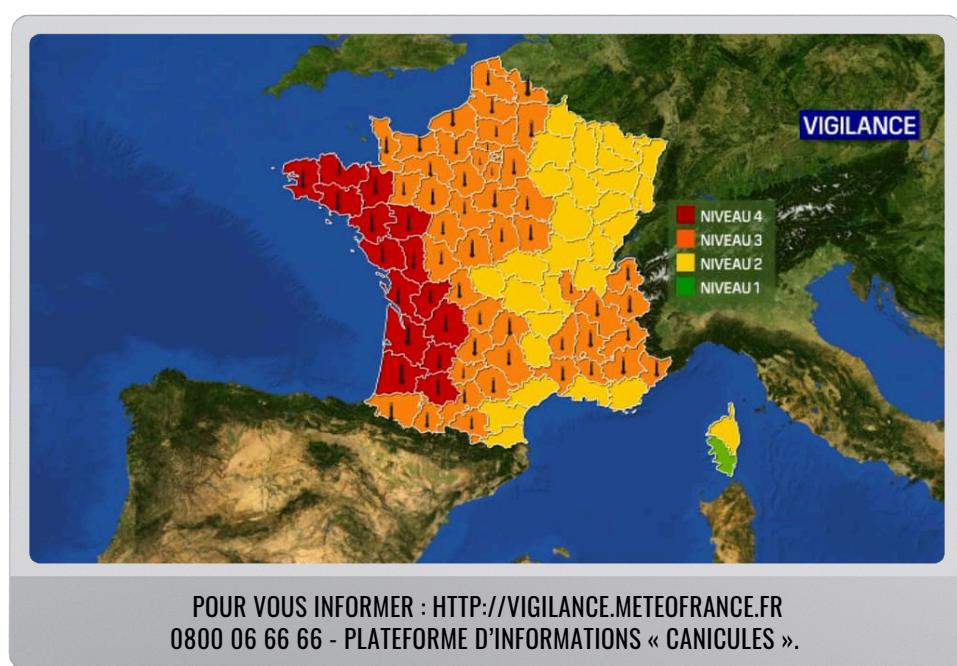
De nombreux publics sont concernés par le risque de canicule : outre les personnes âgées, les malades, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les travailleurs à l'extérieur ou les sportifs peuvent tous être des victimes d'un coup de chaleur si l'évènement est mal géré. La canicule joue sur la vie quotidienne, le travail, mais aussi le sommeil.



En cas de canicule, la mairie relaye les informations de Météo France sur ses canaux d'information (site, panneau lumineux, facebook...). La mairie tient aussi à jour une liste des personnes vulnérables (il est donc indispensable de vous signaler en mairie si vous ou un membre de votre famille, entrez dans cette catégorie).

Un contact régulier avec ces personnes a lieu lors des périodes de canicule. La limitation de l'impact d'une canicule **passe aussi par vous**, en prenant contact avec vos voisins âgés ou malades.

Si les canicules limitent souvent les activités collectives (matchs ou animations reportées...), la commune a installé la climatisation dans la salle polyvalente, qui peut donc devenir un espace refuge.



FEU DE FORêt

Nous sommes en Savoie, et les forêts sont **humides** ! C'est de moins en moins vrai, et de sécheresse en sécheresse, de maladie en maladie, nos sous-bois et nos arbres souffrent de plus en plus, rendant le risque de feu de forêt de moins en moins hypothétique.

À Grignon, la forêt occupe une surface importante : **750** hectares sur les **929** de la commune, soit **80%** du territoire (moyenne nationale : 29%). Outre que la surface boisée s'est beaucoup accrue depuis un siècle (déprise agricole sur les pentes) chacun constate que le réchauffement climatique malmène nos bois. Châtaigniers, hêtres, épicéas sont malades, ces derniers étant très rapidement attaqués par les scolytes, parasites liés à la **sécheresse**. Dans quelques années, c'est l'ensemble du couvert forestier de notre territoire qui va être bouleversé. Des arbres malades, un mauvais entretien de la forêt, et une fréquentation pas toujours au fait des risques : le cocktail peut être explosif.



La prévention

En forêt, et spécialement l'été, **pas de barbecues, pas de feux de camp, et attention aux cigarettes**. Des arrêtés préfectoraux sont régulièrement pris pour interdire tout brûlage, ou pour les encadrer strictement (notamment pour gérer aussi la qualité de l'air).

Pour les chalets situés en forêt, ou les maisons et hameaux à proximité des bois, il est conseillé de débroussailler les environs des bâtiments, pour limiter les risques.

Selon les conditions météo, des arrêtés municipaux spéciaux peuvent être pris pour encadrer plus strictement l'accès aux forêts.

- www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-feux-foret



LA RUPTURE DE BARRAGE



Le barrage de Roselend

PRÉVENTION

Pour prévenir toute dégradation, et à fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui

a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours.

Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.

Au signal national d'alerte, suivez les consignes données par les autorités.

La commune de Grignon est située à l'aval des grands barrages de Tignes, La Sassière, Roselend, la Gittaz, Saint-Guérin et La Girotte. Seuls les trois plus importants (Tignes, Roselend et la Girotte) disposent d'un plan de prévention et font l'objet d'un essai mensuel de messages d'alerte vers les responsables des PCS et d'essais de sirènes.

Bien que très peu probable au vu du suivi quotidien réalisé par EDF sur ses ouvrages, le scénario pris en compte par les autorités est la rupture totale et instantanée d'un barrage. Elle provoquerait une onde de submersion qui inonnerait très rapidement le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau et atteindrait la quasi-totalité des secteurs habités de la commune.

CARTE DES RISQUES LIÉS AUX BARRAGES (scénario le plus pessimiste)

PÉRIMÈTRE INONDÉ EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

| Barrage | Temps d'arrivée de l'eau | Hauteur d'eau par rapport à l'Isère |
|------------|--------------------------|-------------------------------------|
| La Girotte | 35 min | 6 m |
| Tignes | 1 h 55 | 10 m |
| Roselend | 17 min | 15 m |

Ces calculs ont été effectués en cas de rupture instantanée de l'ouvrage plein.

LES BONS RÉFLEXES

Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches, pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion.



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



L'ACCIDENT NUCLÉAIRE

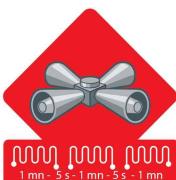
Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.

MESURES DE PRÉVENTION

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.



Au signal national d'alerte, suivez les consignes données par les autorités.



La centrale nucléaire du Bugey, dans l'Ain.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'**ensemble du territoire français**.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.

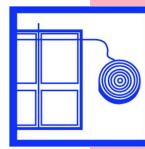
Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une **pastille d'iode** en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Grignon, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc été mis en place : en cas de besoin, les comprimés seraient distribués à la mairie et à l'école les jours d'école.



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche, pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations, pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

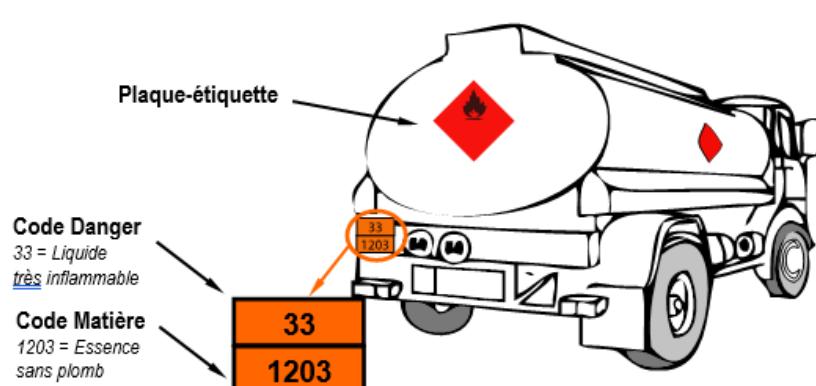
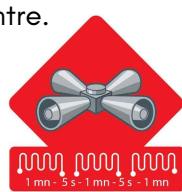
Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune de Grignon. Néanmoins, l'approvisionnement des particuliers en fioul ou en gaz peut générer un transit de matières dangereuses sur les routes qui parcourent le territoire communal.

PRÉVENTION ET RÉGLEMENTATION

Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Au signal national d'alerte, suivez les consignes données par les autorités.



SIGNALISATION

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le citerne du camion ou du wagon.

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



LES BONS RÉFLEXES



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche, pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations, pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle, pour éviter le risque d'explosion.



L'ALERTE



En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène du réseau national d'alerte :** ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !

Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : 0 800 50 73 05 (gratuit)

- **Corne de brume :** ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène. Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : gagnez les hauteurs rapidement !

- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz



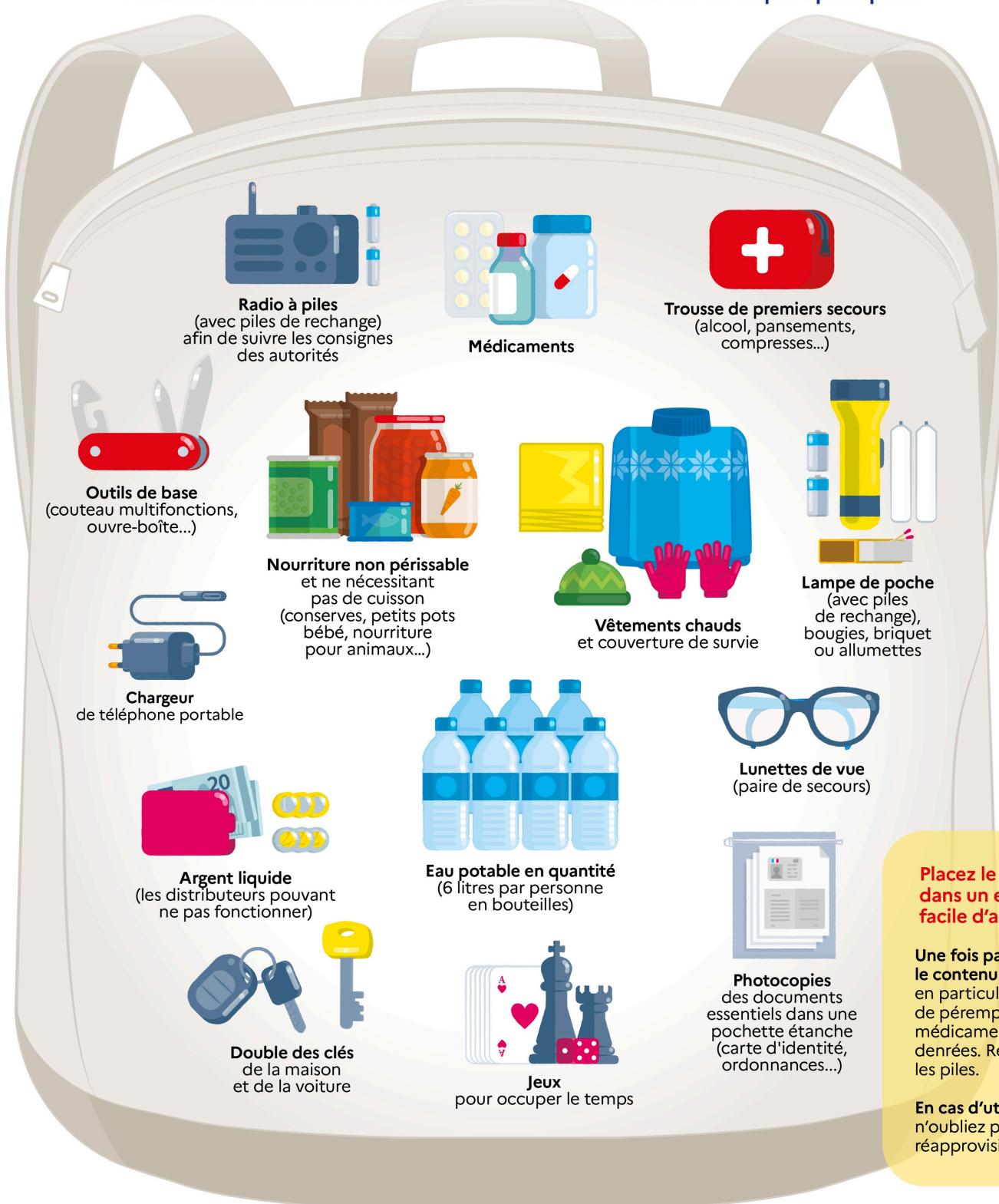


VOTRE KIT D'URGENCE

Votre kit d'urgence

72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUE

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



Soyez solidaires !
Pensez aux personnes vulnérables



Inondations Crues torrentielles



Chutes de blocs



Séismes



Phénomènes Météo



Rupture de barrage



Risques technologiques



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Eloignez vous de la zone dangereuse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Gagnez les hauteurs



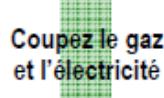
Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle



Coupez le gaz et l'électricité



Coupez le gaz et l'électricité



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures



Montez à pied dans les étages



Evacuez les locaux touchés.



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.

Les numéros pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie Albertville : 04.79.32.00.17

Mairie Grignon : 04.79.32.47.29

Urgence - élu : 06.88.98.51.45

COMMUNE DE GRIGNON



D.I.C.R.I.M. DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - 2024

Mairie de Grignon

1580, Route Départementale 925 - 73200 GRIGNON

Tél. 04 79 32 47 29 - accueil@mairiegrignon.fr

Accueil : Lundi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Mardi de 8h à 12h. Mercredi de 13h à 19h.

Vendredi fermé.



Directeur de publication : François RIEU

Impression : Nouvelles Impressions, Albertville.

Crédits photographiques : Commune de Grignon, Arlysère, RTM 73, BRGM, IRMa, Prim.net, Georisques.gouv.com



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Coupure d'électricité, de gaz, routes impraticables... comment préparer son kit d'urgence 72h ?

Lorsqu'une inondation majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Le kit 72h préparé à l'avance permet de rester chez soi dans l'attente des secours.

De quoi est composé le kit d'urgence 72h ?



Nourriture non périssable,
ne nécessitant pas de
cuisson et outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte..)



Eau potable
en quantité
(6 litres
par personne)



Médicaments



Trousse de
premiers secours



Vêtements chauds et
couverture de survie



Radio à piles et
lampe de poche
(avec pile de rechange)



Argent liquide
(les distributeurs
pouvant ne pas
fonctionner)



Photocopies des
documents essentiels
dans une pochette
étanche (carte d'identité,
ordonnances...)



Doubles des clés
de la maison
et de la voiture



Chargeur
de téléphone portable



Lunettes de vue
(paire de secours)



Jeux pour occuper
le temps

Placez votre kit dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles. En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner.

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES
pluie-inondation.gouv.fr

